



Quels sont mes recours en matière de téléphonie mobile

Par **martine**, le **18/06/2008** à **09:32**

Bonjour,

Fin 2007, arrivant à terme de mon contrat d'abonnement avec SFR, j'ai reçu une offre promotionnelle de renouvellement d'abonnement.

Cette offre concernait le remboursement de l'achat d'un téléphone mobile à condition de renouveler le contrat pour une durée de 2 ans.

Le remboursement s'élevait à 110 € pour l'achat d'un téléphone bien défini facturé à 120 €.

Après avoir effectué l'achat j'ai accompli les démarches nécessaires au remboursement.

Seulement à ce jour, malgré mes plaintes, je n'ai toujours pas reçu le remboursement promis. SFR me dit n'avoir reçu aucune demande de remboursement alors que je leur ai envoyé toutes les pièces demandées à deux reprises.

Je ne peut pas communiquer oralement avec eux dans la mesure où le service SFR concerné est une boîte vocale ou un mail.

Le service client de SFR qui m'a confirmé avoir une trace de mon envoie, mais me répond qu'il ne peut rien faire et me renvoie systématiquement vers la boîte vocale. Quels sont mes recours ? puis-je casser mon contrat avec eux ? merci de votre réponse

Par **mmm3**, le **25/06/2008** à **19:38**

voila ou tu peut écrire si sa peut t aider

Par courrier à l'attention du Service Client Mobile :

Adresse : SFR Service Client, TSA 91121, 57757 Metz Cedex 9